



Notre réf.: 111004_Resource efficiency_FINAAL_FR

Bruxelles, le 10 octobre 2011

DOCUMENT

Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources : Cadre pour la politique environnementale européenne future

Résumé

L'Europe poursuit l'objectif d'une économie peu énergivore, sobre en carbone et utilisant efficacement les ressources. Dans cette perspective, la Commission européenne entend focaliser sa politique environnementale future sur une utilisation intelligente des ressources. La **feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources**, publiée le 20 septembre dernier, en constitue le cadre et a pour objectif de découpler la croissance économique de l'utilisation des ressources (doing more with less).

Les économies européenne et belge sont fortement dépendantes d'une variété de ressources naturelles pour la production de produits finis à forte valeur ajoutée. En raison de la croissance économique mondiale, la demande de ressources naturelles augmente fortement au niveau planétaire. Cette demande exerce une pression considérable sur la disponibilité, le prix et l'accessibilité des ressources naturelles. Les ressources étant essentielles au fonctionnement de notre économie et à notre qualité de vie, il est primordial d'en faire une utilisation efficace. On se félicite dès lors de l'attention que l'Europe porte à cette question.

La présente note constitue la position commune des entreprises belges sur la feuille de route européenne pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources. Elle commente les principales initiatives politiques présentées dans la feuille de route. Une check-list de conditions, jointe en annexe, doit permettre de vérifier si les initiatives politiques futures prises pour concrétiser la feuille de route peuvent entraîner une efficacité accrue au niveau de l'utilisation des ressources en Europe. ■

Département
économique
T + 32 2 515 08 51
F + 32 2 515 08 32
bf@vbo-feb.be

FEB ASBL
Rue Ravenstein 4
B - 1000 Bruxelles
T + 32 2 515 08 11
F + 32 2 515 09 99
info@vbo-feb.be
www.feb.be
Membre

1. INTRODUCTION

Les économies européenne et belge sont fortement dépendantes d'une variété de ressources naturelles pour la production de produits finis à forte valeur ajoutée. En raison de la croissance économique mondiale, la demande de ressources naturelles augmente fortement au niveau planétaire. Cette demande exerce une pression considérable sur la disponibilité, le prix et l'accessibilité des ressources naturelles.

Dans sa position¹ de juin 2010, la plate-forme commune (UWE, Beci, VOKA et FEB) affirme dès lors qu'une gestion durable des ressources naturelles et des matériaux est indispensable pour renforcer la position concurrentielle des entreprises belges et européennes. A cet égard, **l'utilisation efficace des ressources constitue un élément clé.**

- Elle réduit la dépendance de l'Europe à l'égard des ressources, qui doivent en grande partie être importées, et lui donne la possibilité de faire face aux hausses de prix et à la pénurie de ressources.
- Elle permet de protéger les richesses écologiques européennes, de réduire l'impact environnemental de l'utilisation des ressources et de remédier partiellement au problème climatique.
- Elle peut stimuler l'innovation et le développement de nouvelles technologies et offrir de nouvelles opportunités économiques.
- Une baisse des coûts des matières premières et des coûts de production donne également aux entreprises un avantage concurrentiel.

En raison des avantages économiques, sociaux et environnementaux, **bon nombre d'entreprises prennent déjà des initiatives visant à utiliser efficacement les ressources.** Ces mesures peuvent prendre des formes diverses en fonction de la phase du cycle de vie. Citons par exemple une utilisation efficace des ressources naturelles, l'efficacité de la production de matériaux, l'attention portée à l'efficacité des ressources dans la phase de conception (notamment via le "design for recycling"), l'efficacité du processus de production, l'efficacité de la phase d'utilisation, le recyclage des ressources, etc.

2. FEUILLE DE ROUTE POUR UNE EUROPE EFFICACE DANS L'UTILISATION DES RESSOURCES

La feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources, publiée par la Commission européenne le 20 septembre dernier, constitue le cadre de la politique environnementale européenne future². La Commission européenne souhaite parvenir à une économie durable via une utilisation intelligente des ressources.

¹ Présidence belge 2010 : Gestion durable des ressources naturelles et des matériaux, UWE, Beci, VOKA, FEB - 17 juin 2010

² En plus de la feuille de route sur l'énergie et la feuille de route vers une économie à faible intensité de carbone

- la feuille de route formule une **vision à l'horizon 2050** et se fixe pour objectif le découplage de la croissance économique et de l'utilisation des ressources (doing more with less). A cet effet, des **objectifs intermédiaires** ont été fixés **pour 2020**.
- Pour réaliser cette vision, la Commission européenne propose plusieurs **mesures** portant sur la consommation et la production durables, l'utilisation des déchets comme ressources, la recherche et l'innovation et, enfin, des subventions et des fixations de prix justes.
- Outre les matériaux, la feuille de route traite également d'**autres ressources** telles que l'eau, l'air, les écosystèmes, la biodiversité, la terre & le sol et les ressources marines.
- La feuille de route se concentre sur **trois secteurs clés**, à savoir le secteur alimentaire, le secteur de la construction et le secteur des transports.
- Enfin, elle procède à une analyse détaillée d'**objectifs et d'indicateurs** qui devraient garantir la prévisibilité et la transparence.

L'intérêt que l'Europe porte à l'efficacité des ressources est fortement apprécié par la plate-forme commune. La Belgique étant plutôt un pays producteur, l'utilisation efficace des ressources et des matériaux constitue un grand défi, mais représente aussi une opportunité pour nos entreprises. Les responsables politiques belges mettent dès lors surtout l'accent sur les matériaux (comme l'a indiqué la présidence belge, qui avait pour thème central l'utilisation durable des matériaux). C'est pourquoi la présente note se limite aux matériaux (biomasse, minéraux, métaux et combustibles fossiles).

3. CONDITIONS POUR UNE POLITIQUE D'EFFICACITÉ DES RESSOURCES

Les principales initiatives politiques en matière de ressources naturelles et de matériaux, suggérées dans la feuille de route, sont reprises ci-dessous. Pour chacune d'elle, une description du défi, un résumé de la stratégie de la feuille de route et la position des entreprises belges sera donnée. En annexe est jointe notre check-list de conditions permettant de vérifier si les futures initiatives politiques prises pour concrétiser la feuille de route peuvent de facto entraîner une efficacité accrue au niveau de l'utilisation des ressources en Europe. Le défi principal consistera en effet à traduire ce cadre plutôt conceptuel (de la feuille de route) en des initiatives concrètes.

a) PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES

DÉFI

L'Europe est le plus grand importateur net mondial de ressources naturelles. C'est donc un défi important pour elle de réduire la quantité de ressources utilisées tout en accroissant la production et la compétitivité. Il est par ailleurs important d'influer sur le comportement de consommation de chaque consommateur et en particulier des pouvoirs publics, en vue de rendre leur mode de consommation plus efficace en termes d'utilisation des ressources.

FEUILLE DE ROUTE

Dans sa vision, la Commission européenne prévoit, d'ici à 2020, des incitants récompensant les innovations dans le domaine des méthodes de production plus économes en ressources. Afin que, d'ici à 2020, chaque consommateur opte pour les produits et services les plus économes en ressources, la Commission estime en outre qu'il faut des signaux de prix appropriés et des informations claires concernant l'environnement. A cet effet, elle suggère plusieurs actions en vue de promouvoir la production et la consommation durables :

- Stimuler la responsabilité de tous les acteurs
 - o les autorités via des marchés publics écologiques,
 - o les consommateurs en leur fournissant de meilleures informations (empreinte écologique des produits, éviter la publicité trompeuse, améliorer le système d'écotiquetage)
 - o les producteurs (mise en réseau et échange de meilleures pratiques, élargissement de la responsabilité du producteur)
- Faciliter la définition de l'impact environnemental des produits, services et entreprises sur l'ensemble du cycle de vie (définir une méthodologie)
- Promouvoir les produits verts (via l'écoconception, un système de récompenses, l'optimisation de l'efficacité des ressources des emballages)
- Aider et inciter les entreprises, et en particulier les PME, à identifier et à améliorer leur efficacité des ressources (collaboration entre entreprises, mesures et comparaisons systématiques, échange de meilleures pratiques)
- S'assurer que toutes les substances extrêmement préoccupantes soient reprises dans la liste REACH des substances candidates.

POSITION : fondement scientifique correct

La plate-forme commune considère qu'il est important, d'une part, d'utiliser une approche basée sur le cycle de vie et, d'autre part, que chaque acteur prenne ses responsabilités. Elle estime toutefois que le principal défi consistera à se baser chaque fois sur un fondement scientifique objectif pour définir l'impact environnemental d'un produit. C'est essentiel pour définir et encourager les produits et les achats durables. La phase de consommation est également cruciale pour éviter tout « effet de rebond ». La plate-forme estime par ailleurs qu'il est important d'optimiser un produit ou un processus tout au long de la chaîne de valeur. Il s'agit toutefois d'un exercice complexe.

b) TRANSFORMER LES DÉCHETS EN RESSOURCES

DÉFI

La Belgique joue un rôle pionnier en matière de collecte sélective et de recyclage pour différents flux de déchets. Et ce grâce notamment aux efforts de l'industrie, qui tente en permanence d'éviter les déchets et de les réutiliser comme matière première. En outre, les flux de matières tendent de plus en plus à fermer leur cycle, en fonction de l'offre de matériaux recyclables et de la faisabilité économique et

technique du recyclage. Néanmoins, des défis subsistent au niveau de la disponibilité des ressources (e.a. exportations illégales), de la perception négative des matières recyclées et de la complexité croissante des produits, qui pose des exigences technologiques accrues au démantèlement et au recyclage.

FEUILLE DE ROUTE

Selon la vision de la Commission européenne, les déchets devraient être gérés comme des ressources d'ici à 2020. Grâce à une généralisation de la collecte sélective et à la mise sur pied de marchés fonctionnels pour les matières premières secondaires, le volume de déchets par habitant diminuera et le recyclage et la réutilisation de déchets deviendront des options intéressantes sur le plan économique. La valorisation énergétique sera limitée aux matériaux non recyclables et la pratique de la mise en décharge aura été pratiquement abandonnée. Pour y parvenir, la Commission européenne propose notamment les pistes suivantes :

- Stimuler la demande de matériaux recyclés (au moyen d'incitants économiques et de la définition de critères relatifs à la fin du statut de déchet)
- Réexaminer les objectifs existants en matière de prévention, de réutilisation, de recyclage et de mise en décharge (suppression quasi complète des déchets résiduels d'ici à 2014)
- Introduction de taux minimaux de matériaux recyclés (« recycled content »), examen des critères de durabilité et de réutilisation
- Continuer à travailler pour éradiquer les transferts illégaux de déchets (en particulier de déchets dangereux)
- Veiller au respect de la hiérarchie des déchets (e.a. dans le cadre des financements publics)

POSITION : pas d'approche générique

La plate-forme commune soutient la vision de la Commission pour une économie circulaire qui évite la production de déchets ou qui les utilisent comme matière première. Cela représente en effet un maillon important de la solution en termes de disponibilité des ressources. Toute proposition assurant ou consolidant le recyclage des ressources doit dès lors être examinée de plus près, compte tenu :

- de la dimension internationale du recyclage
- de l'actuel fonctionnement du marché de certains flux de matériaux
- des caractéristiques spécifiques de chaque matériau (notamment en termes de disponibilité, de technicité, d'importance économique et d'impact environnemental)

Une approche globale n'est donc pas réalisable. La plate-forme commune n'est pas favorable au concept de « recycled content », car il ne stimule quasiment pas le recyclage.

c) SOUTENIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

DÉFI

L'Europe et la Belgique disposent d'une importante connaissance technologique et pratique sur l'efficacité des ressources. Dans bon nombre de secteurs, les meilleures technologies disponibles sont déjà d'application et il n'est dès lors pas évident de réaliser encore des progrès énormes. C'est surtout au niveau de la conception des produits que le défi est grand. La transition vers une économie efficace dans l'utilisation des ressources requiert d'importantes innovations allant de petits changements marginaux à de grandes percées technologiques.

FEUILLE DE ROUTE

Dans sa vision, la Commission européenne prévoit que, d'ici à 2020, les percées scientifiques et les efforts soutenus en matière d'innovation auront permis d'améliorer de manière spectaculaire notre compréhension des ressources, la manière dont nous les gérons, économisons, réutilisons, recyclons et remplaçons.

Pour ce faire, elle propose :

- d'établir un cadre approprié et de prendre des mesures d'incitation pour stimuler l'investissement privé dans la recherche et l'innovation (e.a. via des partenariats d'innovation, des partenariats public-privé)
- de supprimer les barrières à l'éco-innovation et de concentrer les financements publics en faveur de la recherche sur des objectifs en matière d'utilisation efficace des ressources

POSITION : renforcer une approche « chaîne de valeur s » pour réaliser des percées innovatrices

La plate-forme commune fait remarquer qu'une approche « chaîne de valeurs » est essentielle pour parvenir à des solutions innovatrices. Une concertation entre les fournisseurs, les transformateurs, les producteurs et les clients peut générer une meilleure compréhension en vue de limiter l'utilisation des ressources dans une phase donnée de la chaîne.

d) SUPPRIMER LES SUBVENTIONS DOMMAGEABLES À L'ENVIRONNEMENT ET ASSURER LES PRIX JUSTES

DÉFI

Certaines matières premières sont utilisées dans différentes applications. En raison de la disponibilité restreinte et de la demande croissante de ressources, on assiste à une concurrence énorme entre les différents acteurs concernés. Le défi consiste à ne pas créer de distorsions de marché et à refléter les coûts réels de l'utilisation des ressources.

FEUILLE DE ROUTE

D'ici à 2020, la Commission souhaite supprimer toutes les subventions dommageables à l'environnement et renforcer la taxation environnementale en vue

d'accroître l'efficacité des ressources. Dans cette perspective, la Commission propose notamment :

- d'inviter les Etats membres à revoir leur politique fiscale en vue d'un soutien effectif de l'efficacité des ressources (réorientation de la pression fiscale du travail vers la pollution et l'utilisation des ressources, échange de meilleures pratiques, évaluations par les pairs, amélioration des indicateurs)
- d'intégrer l'efficacité des ressources comme objectif dans l'évaluation des aides d'état (dans le cadre de la révision des directives relatives aux aides d'état en 2013)
- que les Etats membres établissent des plans et des calendriers de suppression des aides d'état inefficaces (identification des subventions dommageables à l'environnement, monitoring et suivi par la Commission européenne)

POSITION : tenir compte des spécificités de la Belgique

Les subventions inefficaces conduisent à des distorsions de marché. Une réforme fiscale verte efficace pourrait, d'une part, réduire l'impact environnemental et, d'autre part, créer plus d'emploi. Des études montrent cependant que ce n'est pas toujours aussi simple, en particulier pour la Belgique. L'impact macro-économique (par ex. en termes d'emploi, de coûts salariaux, de pouvoir d'achat, ...), ainsi que l'impact sur les différents secteurs, sont en effet largement dépendants des modalités spécifiques. Une proposition concrète de "green tax reform" devra dès lors être élaborée au niveau européen et ses modalités devront être évaluées de manière très minutieuse afin d'éviter la délocalisation du tissu industriel.

e) UNE NOUVELLE VOIE VERS L'EFFICACITÉ DES RESSOURCES : ACQUISITION DE CONNAISSANCES, OBJECTIFS & INDICATEURS

DÉFI

Pour obtenir une économie efficace dans l'utilisation des ressources, il est important de définir des indicateurs garantissant la prévisibilité et la transparence pour tous. A cet égard, les difficultés résident, d'une part, dans l'interaction entre les ressources et, d'autre part, dans les spécificités de chaque flux de matériaux (notamment en termes de disponibilité, d'importance économique, de technicité et d'impact environnemental).

FEUILLE DE ROUTE

Dans le cadre de la stratégie UE2020, des objectifs spécifiques ont déjà été définis en matière d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables et d'émissions de gaz à effet de serre. A ce jour, il n'y a pas encore d'objectif relatif à l'efficacité des ressources. Or, la Commission européenne juge un tel objectif indispensable. La feuille de route indique toutefois que ce n'est pas évident. La Commission suggère, d'une part, d'utiliser un indicateur clé qui met l'accent sur la productivité des matériaux. D'autre part, celui-ci devrait être complété par un 'tableau de bord' d'indicateurs sur toutes les ressources (eau, terre, écosystème, etc.). D'ici à 2013, la

Commission européenne espère lancer un processus participatif (au départ de plateformes existantes) chargé notamment des missions suivantes :

- définir les opportunités et les défis (emplois verts)
- mesurer les progrès réalisés et définir des objectifs
- élaborer des indicateurs d'efficacité des ressources avec des données de qualité
- utiliser des instruments financiers pour une utilisation plus efficace des ressources
- intégrer l'utilisation efficace des ressources dans des analyses d'impact des futures propositions d'action

POSITION : l'implication des entreprises belges est primordiale

Un indicateur peut s'avérer utile s'il est indicatif. Cela s'avère toutefois un exercice complexe au vu des spécificités de chaque ressource et son positionnement dans la chaîne de valeur. Les entreprises belges sont disposées à prendre part à la concertation entre parties prenantes. En tant qu'économie exportatrice et intensive en ressources, elle est directement concernée. D'autre part, son énorme expérience en matière de recyclage constitue un acquis important.

4. CONCLUSION

La feuille de route vers une Europe efficace dans l'utilisation des ressources, publiée par la Commission européenne le 20 septembre dernier, constitue le cadre de la politique environnementale européenne future. La Commission européenne entend parvenir à une économie durable grâce à une utilisation intelligente des ressources.

La Belgique étant plutôt un pays producteur, l'utilisation efficace des ressources et des matériaux représente à la fois un grand défi et d'énormes opportunités pour nos entreprises. L'intérêt porté par l'Europe à cette problématique est donc fortement apprécié, car cela empêche les décisions unilatérales d'Etats membres. Le grand défi sera toutefois de transposer ce cadre plutôt conceptuel (de la feuille de route) en initiatives concrètes. Dans le cadre du développement de nouvelles initiatives politiques, la plate-forme commune estime qu'un fondement scientifique correct est essentiel. Cette politique doit également consolider l'approche « chaîne de valeurs » afin de réaliser des percées innovatrices. Au vu des différentes caractéristiques des matériaux et des situations spécifiques (de la Belgique notamment), une approche globale s'avère impossible.

Les différentes mesures proposées dans la feuille de route doivent à présent être mises en œuvre par le biais de propositions de mesures et de lois adéquates. Les entreprises belges continueront de suivre de près cette politique européenne. La plate-forme commune est également disposée à prendre part au processus participatif. La check-list jointe en annexe doit permettre de vérifier si les initiatives

politiques futures prises pour concrétiser la feuille de route peuvent contribuer à une efficacité accrue au niveau de l'utilisation des ressources en Europe.

La présente note a été rédigée par Birgit Fremault, conseiller au département économique (bf@vbo-feb.be) dans le cadre de la plate-forme européenne de l'environnement commune (UWE, Beci, VOKA, FEB).

ANNEXE : CHECK-LIST POUR UNE EUROPE EFFICACE DANS L'UTILISATION DES RESSOURCES

La plate-forme commune a formulé la liste suivante de conditions pour un instrument politique efficace. Cette check-list doit permettre de vérifier si les initiatives politiques futures prises pour concrétiser la feuille de route peuvent entraîner une efficacité accrue au niveau de l'utilisation des ressources en Europe.

- 1. Assurer un « level playing field » européen et international (pas de distorsions de marché)**
- 2. Assurer un équilibre entre les 3 piliers de la durabilité (éviter des objectifs contradictoires, tenir compte des aspects techniques, procéder à des considérations socio-économiques, faire une analyse coûts-bénéfices)**
- 3. Fondement scientifique objectif**
- 4. Tenir compte de l'ensemble du cycle de vie (extraction, conception, production, consommation, phase de déchet, etc.), notamment en encourageant une approche « chaîne de valeurs » couvrant tous les partenaires de la chaîne (fournisseur de la matière première, transformateur, producteur, distributeur, etc.)**
- 5. Eveiller la prise de conscience et le sens des responsabilités de tous les acteurs (producteur, consommateur, pouvoirs publics)**
- 6. Encourager de nouvelles actions innovatrices**
- 7. Veiller à une approche adaptée aux PME**
- 8. Renforcer et garantir la disponibilité des ressources**
- 9. Utiliser la hiérarchie des déchets (en particulier dans le cadre de la biomasse) de manière sensée**
- 10. Garantir la contrôlabilité, la faisabilité et la mesurabilité des propositions d'action**